

Commission de secours d'Halifax.—Cette commission, entreprise conjointe de la législature de la Nouvelle-Écosse (Statuts de la N.-É., 1918, chap. 61) et du Parlement du Canada (Statuts du Canada, 1918, chap. 24), a été constituée en vue d'administrer les fonds de secours fournis pour venir en aide aux sinistrés de l'explosion désastreuse survenue à Halifax le 17 décembre 1917. (Voir le renvoi, p. 100.)

Conseil national de recherches.—La loi du Conseil de recherches a été adoptée en 1917 et des laboratoires de recherches scientifiques ont été installés à Ottawa en 1928. Le Conseil national de recherches compte maintenant les divisions suivantes: chimie pure et chimie appliquée, recherches sur le bâtiment, génie mécanique, T.S.F. et génie électrique, physique, biologie appliquée et recherches médicales. Des laboratoires régionaux ont été établis à Saskatoon (Sask.) et à Halifax (N.-É.).

Les procédés et perfectionnements mis au point par le Conseil sont mis à la disposition de l'industrie, moyennant une autorisation, par l'entremise d'une compagnie de la Couronne, la *Canadian Patents and Development, Limited* (voir p. 103), et tous les profits provenant des autorisations accordées servent à de nouvelles recherches et à de nouveaux perfectionnements.

Le ministre du Commerce, à titre de président du Comité du conseil privé sur les recherches scientifiques et industrielles, est responsable devant le Parlement du Conseil national de recherches.

Conseil des ports nationaux.—Le Conseil a été établi en vertu d'une loi du Parlement, en 1936. Il est chargé de l'administration des installations des ports d'Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Vancouver et Churchill. Le Conseil relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre des Transports.

Corporation commerciale canadienne.—Créée le 1^{er} mai 1946, cette société fait office d'acheteur pour le compte des gouvernements étrangers qui désirent se procurer du matériel de défense au Canada ainsi que pour le compte d'organismes internationaux comme le Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance et l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée. Elle s'occupe aussi de la production et de l'expédition des fournitures militaires fournies par le Canada aux pays membres de l'OTAN. Elle est aussi au service d'autres ministères du gouvernement canadien. Ainsi, elle voit à l'achat et à la production d'approvisionnement et de services que le ministère du Commerce met à la disposition des autres pays au titre du plan de Colombo. Dans l'exercice de ses attributions, elle collabore étroitement avec le ministère du Commerce et celui de la Production de défense. Elle est responsable devant le Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Production de défense.

Corporation de disposition des biens de la Couronne.—Cette société a été créée en vertu d'une loi en juin 1944 pour remplacer la Corporation des biens de guerre, Limitée, constituée en 1943. En 1949, son nom a été changé en celui de Corporation de disposition des biens de la Couronne. Ses attributions consistent à disposer des biens de surplus de la Couronne. Elle est responsable devant le Parlement par la voie du ministre de la Production de défense.

Défense Construction (1951) Limited.—Créée en 1951 pour effectuer tous les travaux de construction en matière de défense, sauf les logements et les pistes d'envol, cette compagnie a remplacé l'ancienne compagnie de la Couronne, la *Défense Construction Limited*, établie en novembre 1950. Elle fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Production de défense.

Directeur de l'établissement de soldats et directeur des terres destinées aux anciens combattants.—Le directeur de l'Établissement de soldats (en vertu de la loi de 1919) est également le directeur des Terres destinées aux anciens combattants; dans l'exercice de l'une ou l'autre fonction, il constitue une personne juridique. Pour fins administratives, toutefois, les programmes mis à exécution en vertu des deux lois font partie intégrante des services fournis par le ministère des Affaires des anciens combattants.

Eldorado Aviation Limited.—Constituée le 23 avril 1953 pour effectuer le transport aérien des voyageurs et des marchandises pour le compte de l'*Eldorado Mining and Refining Limited* et de sa pleine filiale, la *Northern Transportation Company Limited*, cette société fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du président du Comité du conseil privé chargé des recherches scientifiques et industrielles.

Eldorado Mining and Refining Limited.—Créée en 1944 sous le nom d'*Eldorado Mining and Refining (1944) Limited* (le nom a été changé en juin 1952), cette société a pour rôle de prospecter, d'extraire et d'affiner les minerais d'uranium au Canada. Elle fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du président du Comité du conseil privé chargé des recherches scientifiques et industrielles.

Galerie nationale.—La Galerie nationale a été fondée en 1880. En vertu d'une loi du Parlement de 1913 rétablie en 1951, elle a été placée sous la direction d'un conseil d'administrateurs nommés par le gouverneur général en conseil et elle est responsable devant le Parlement par l'entremise d'un membre de la Couronne (actuellement, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration).